

# GROEP HERINNERING

## GROUPE MEMOIRE

---

Voorz. Prés. : Pieter Paul BAETEN  
 Kardinaal Cardijnlaan, 14  
 2240 ZANDHOVEN  
 tél. fax : 03/ 284 06 35  
 e-mail : [pieter-paul.baeten@telenet.be](mailto:pieter-paul.baeten@telenet.be)

## L'argent du crime

### *La voie difficile de la réconciliation en Europe, 71 ans après la fin du conflit.*

*Le Groupe Mémoire/Groep Herinnering, composé de Prisonniers Politiques, tous présidents d'amicales des camps de concentration et de Centres de mises à mort, désire attirer l'attention de la société belge et de ses autorités gouvernementales sur le financement toujours actuel par le Gouvernement allemand des pensions des anciens collaborateurs militaires belges, membres de la Waffen SS et condamnés par la justice belge d'après guerre.*

*Les Prisonniers Politiques, forts de leur engagement total à la défense des intérêts de la Belgique, pendant la Seconde Guerre mondiale, dénoncent, qu'après 71 ans, une pension est encore octroyée, par le gouvernement allemand à ces Waffen SS dont ni le nom ni le montant de la pension ne sont connus. En effet, les dossiers de liquidation sont loin d'être tous réglés.*

*Il est temps de se défaire de ces vestiges. Et ceci ne peut s'accomplir qu'en rendant justice aux derniers rescapés de la guerre.*

La poursuite de financements d'origine allemande en faveur des anciens collaborateurs militaires continue à poser questions. Il est incompréhensible que l'autorité responsable continue à se dissimuler derrière des arguments formalistes ou refuse de fournir des informations aux pays voisins.

En 1941, les collaborateurs militaires d'Europe occidentale ont obtenu du *Führer* d'acquiescer la nationalité allemande. Il s'agit d'un décret derrière lequel l'actuel gouvernement allemand s'abrite pour ne pas fournir d'informations sur ses « compatriotes » à une « puissance étrangère », en l'espèce la Belgique.

Lorsqu'en janvier 2015, le gouvernement néerlandais a signalé qu'il existait une réglementation européenne en vertu de laquelle les États européens étaient soumis à une obligation de s'informer mutuellement des pensions qu'ils versent à leurs citoyens respectifs, la réponse laconique a été « *que cette obligation valait uniquement pour les pensions civiles et non pour les pensions militaires* ».

Dans une émission du programme *ARD Panorama* des années 1990, il est apparu que la Croix-Rouge allemande avait été sollicitée pour payer des indemnités à des « cas délicats » - lisez : *des hommes condamnés pour crimes de guerre*. Cette émission avait cité l'exemple du Danemark.

Mais quelles garanties avons-nous que cette manière de procéder n'a pas été d'application vis-à-vis de ressortissants belges condamnés pour crimes de guerre ?

En Allemagne, les peines de prison des auteurs de crimes de guerre condamnés à Nuremberg ont été considérées comme des années au service de l'Allemagne et ont donné lieu à une pension majorée. Selon des témoignages oraux, une même méthode aurait été appliquée en faveur de collaborateurs condamnés en Belgique.

*Ne serait-il pas temps que le gouvernement allemand se prononce de manière définitive sur ce sujet ?*

*Ne serait-il pas temps de constituer une commission mixte belgo-allemande, chargée d'apporter de manière scientifique des réponses aux questions soulevées ici ?*

*Nous concevons difficilement que l'actuel gouvernement démocratique de la République fédérale puisse continuer à refuser de collaborer à l'élimination des derniers vestiges de la Deuxième Guerre mondiale. Cela constituerait une étape importante dans la réconciliation des cœurs et des esprits dans la nouvelle Europe démocratique.*

**Pieter Paul Baeten**

Président du Groupe Mémoire/Groep Herinnering,  
Président d'Honneur de l'Amicale de Buchenwald  
Vice-président du Comité International Buchenwald-Dora CIBD  
e-mail : [pieter-paul.baeten@telenet.be](mailto:pieter-paul.baeten@telenet.be)

**Docteur Yves LOUIS**

Vice-président du Groupe Mémoire/Groep Herinnering  
e-mail : [yves.louis@azglorieux.be](mailto:yves.louis@azglorieux.be) [yves.louis.ped@skynet.be](mailto:yves.louis.ped@skynet.be)  
site : [www.yveslouis.com](http://www.yveslouis.com)

**Claire Pahaut** historienne

boulevard A.Reyers, 63/4 à 1030 BRUXELLES

☎ : 02/ 742 00 75 gsm : 0497/ 570.750 e-mail : [claire.pahaut@skynet.be](mailto:claire.pahaut@skynet.be)



Claire Pahaut  
boulevard A.Reyers, 63/4  
1030 BRUXELLES  
☎ : 02/ 742 00 75  
gsm : 0497/ 570.  
e-mail : [claire.pahaut@skynet.be](mailto:claire.pahaut@skynet.be)

huisvandeMens  
Saintelettesquare 17  
1000 Bruxelles

10 mai 10 u 30'